 DECLARATION des élus SNU

au démarrage de la réunion CSE du 17 Décembre 2020

Monsieur le Président,

Premier Point : Une fois de plus, les questions des élus SNU n’ont pas toutes été reprises dans l’ordre du jour qui nous est proposé aujourd’hui (Jeudi 17 Décembre).

Nous souhaitons vous rappeler vos obligations et vos engagements ainsi que le droit des élus à poser des questions lors des réunions CSE organisées sur une seule journée par mois nous contraignant souvent à sortir du cadre défini par les accords OATT qui régissent le personnel du Grand Est (bien souvent, le nombre de points devrait vous obliger à la prévoir sur 1 jour et demi). Aussi, nous poserons nos questions\* directement en séance !

Nous déplorons également qu’une fois de plus, le point fonctionnement du CSE soit systématiquement mis en fin de réunion, contrairement à votre engagement.

\*les questions non reprises : POINT RH : Etat des lieux des CDD en Grand Est

* + Nombre de candidatures en CDD et CDI par poste et candidats retenus
	+ Nombre de refus par candidat CDI

Point sur l’AIJ : réponses notamment aux questions posées par Mme Zimmerman sur ce sujet et autres questions notamment sur les accompagnants, les AIJ Renforts, Avaya,…

Relocalisation DR Nancy et Rond-Point : quel est le site retenu et pourquoi ?

Calendrier social 2021 des instances (RP, CSE,…) : le calendrier des réunions RP 2021 n’a pas été communiqué

Repas d’agences

Second Point : Pôle emploi a fait l’objet d’un sujet dans l’émission CASH INVESTIGATION sur France 2, sur son utilisation des volontaires en service civique et le fait supposé qu’ils pourraient être utilisés en lieu et place de professionnels de l’emploi (sans formation, ni encadrement ou presque). Pouvez-vous nous affirmer que tel n’est pas le cas, que la réalité de la mission exercée par les volontaires dans nos agences (10 % des effectifs) n’est pas celle citée dans l’émission ? Nous garantir que ceux-ci bénéficient d’un véritable tremplin pour l’avenir et d’un véritable accompagnement tel que prévu dans le partenariat avec l’agence du Service Civique ? Nous indiquer par exemple par un état des lieux le nombre de volontaires services civiques qui ont pu rester chez eux, en percevant leur indemnité, (autorisé au dernier PRA) ? Est-ce que le flux limité en agence imposait la présence systématique et quotidienne de services civiques ?

Troisième Point, nous souhaitons vous poser la question suivante et nous y reviendrons plus tard : comment alors même que la période de crise sanitaire n’est pas finie, la Direction Générale peut-elle déjà envisager de réduire le nombre de postes en CDI en Grand Est et supprimer 50 CDI ? Pensez-vous réellement que l’effectif actuel soit trop important au regard des activités et par exemple des tailles de portefeuille des conseillers ?

Et enfin Quatrième point, nous souhaitons revenir sur la situation vécue par les agents publics par le biais de la déclaration ci-jointe

Merci de votre attention et de vos réponses